RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité - Justice - Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 411 DU 26 AOÛT 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration Locale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-351 du 15 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2011–886 du 30 décembre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Formation pour l'Administration Locale en République du Bénin;
- vu le décret n° 2020-267 du 06 mai 2020 portant modification de l'article 8 du décret n° 2011–886 du 30 décembre 2011 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale;
- sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 août 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration Locale les personnes dont les noms suivent :

- monsieur Olivier DASSI, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Marcellin DANSOUKPEVI**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale :

- monsieur **Albert MONTCHO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Nounagnon Gilbert AMINOU**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Nassirou ADJIBI**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Ezin Jean-Pierre DOTCHE**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- monsieur Sèdami K. Gatien ADJAGBONI, représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin.

Article 2

Monsieur Marcellin DANSOUKPEVI est nommé président du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration Locale.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et le Ministre de l'Économie et des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 août 2020

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON .-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,

Alassane SEIDOU

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MDGL 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 22; SGG 4; INTERESSE 7; JORB 1.